

Saint-Paul de Vence, le 07 décembre 2017

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil municipal
du lundi 04 décembre 2017, à 18h30 à l'Auditorium

Nombre de conseillers	27
en exercice	27
présents	22
votants	24

Date de convocation et d'affichage :

28/11/2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph ; BOUKADIDA Fethi ; CAMILLA Jean-Pierre ; CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel ; PADELLINI Vincent ; ROUX François ; SOUMBOU Patrick ; TERREMATTE David ; VADO Alain ; ISSAGARRE Christophe ; BURGER Gabriel ; Mmes CAUVIN Edith ; CHARENSOL Sophie ; COLLET Sylvie ; DALMASSO Sandrine ; ESCOLANO-LOCARD Alizée ; FAUST-TOBIASSE Catherine ; GUIGONNET Nadine ; HARTMANN Laurence ; VINCENT Eliane ; HOUZE Catherine

Etaient excusés :

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. LE CHAPELAIN Joseph ;
Mme VOISIN PONZO Céline donne procuration à M. Jean-Pierre CAMILLA ;

Etaient absents: BISCROMA Pascal ; CHRIST Véronique ; GASTAUD Nadine

A participé : Mme Lydie BRAY, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1)	Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 02/10/2017 (Projet de PV diffusé aux élus le 24/10/2017)
----	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

2)	Finances : budget communal 2018 / dépenses investissement
----	---

N'ayant nulle observation, M. le maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219-DE
Reçu le 27/02/2018

3) Finances : budget Assainissement 2018 / dépenses investissement

N'ayant nulle observation, M. le maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

4) Finances : budget Eau 2018 / dépenses investissement

N'ayant nulle observation, M. le maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

5) Finances : acompte sur subvention 2018 / office de tourisme

N'ayant nulle observation, M. le maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

6) Finances : droits d'occupation du domaine public 2018

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

7) Finances : annulation titre n°585/79 du 19/12/2016 sur exercice antérieur

M. ISSAGARRE : Pour quelle raison annule-t-on? Insolvabilité?

M. le Maire : oui

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

8) Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité

Mme ESCOLANO-LOCARD : Quel est donc le montant de l'indemnité ?

M. le Maire : 910.22€

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

9) Finances : DM n°1

M. PADELLINI : cette somme fait-elle partie de la subvention FEDER?

M le Maire : oui, il s'agit d'une demande d'avance règlementaire.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

10) Finances : protocole transactionnel avec les conjoints MASSIN

M. ISSAGARRE : Le Permis de Construire date de 23 ans, n'y a-t-il pas prescription?

M. le Maire : il s'agit d'une dette de la commune, elle est donc perpétuelle.

M. ISSAGARRE: Vous marquez qu'il n'a pas fourni de preuve ...

M. le Maire : si, le versement est marqué dans le grand livre.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219-DE
Reçu le 27/02/2018

11) Cession de parcelle à la commune / voie d'accès LAMBERT-PONS

La délibération laissant supposer des contre-vérités et afin de vérifier que la commune n'est pas déjà propriétaire de ces voiries, il est décidé de reporter la délibération

DÉLIBÉRATION REPORTÉE

12) Cession de parcelle à la commune / voie d'accès PONS

La délibération laissant supposer des contre-vérités et afin de vérifier que la commune n'est pas déjà propriétaire de ces voiries, il est décidé de reporter la délibération

DÉLIBÉRATION REPORTÉE

13) Cession de parcelle à la commune / voie d'accès MARKARIAN

M. ISSAGARRE : Est-ce afin de régulariser une situation? Il ne sert à rien pour la commune de récupérer un terrain qu'elle n'entretiendra pas.

M. VADO : Il vaut mieux parfois que la mairie prenne du terrain afin que celui-ci ne soit pas privé et devienne une décharge ou produise d'autres inconvénients.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

14) Circulation : instauration d'une « zone de rencontre village intramuros »

Mme COLLET : peut-on avoir des explications ?

M. le Maire : oui, c'est afin d'éviter le risque d'accidents. On régularise la circulation sur un ensemble de voiries du village.

M. CAMILLA: avant, nous avions des zones partagées, avec les zones de rencontre chacun devient responsable. De plus, cela permet de mettre la circulation à 20km/h car ce ne sont plus des voies de circulation.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

15) Petite Enfance : demande de subvention CAF pour les investissements 2018

Mme CAUVIN : la directrice de la crèche affirme ne pas avoir besoin de tous ces investissements et donc il n'est pas nécessaire de demander à la CAF toutes ces subventions pour des travaux qui ne seront certainement pas réalisés.

M. le Maire : vous avez raison, cela peut priver d'autres organismes de subventions.

M. ISSAGARRE : à quel projet pensez-vous?

Mme CAUVIN : le numéro 7 le parking... La directrice et moi pensons que des caméras sont déjà bien suffisantes.

M. le Maire : donc on ôte 100.000€ de la demande et nous ne demandons plus que 56700 € !

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

16) Petite Enfance : convention avec un médecin

Mme ESCOLANO-LOCARD : La mairie est-elle subventionnée?

Le Maire : oui, il y a une part de la CAF.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219-DE
Reçu le 27/02/2018

17) Petite Enfance : convention avec un psychologue

Mme HARTMANN : même question qu'Alizée précédemment. Et à quel taux?

Mme CHARENSOL : à hauteur de 10%.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

18) Petite Enfance : convention avec un psychomotricien

Mme HARTMANN : même question.

Mme CHARENSOL: la prise en charge de la CAF est à hauteur de 50 à 60%

Mme HARTMANN : j'avais compris 80%, lors d'une présentation !

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

19) Dérogations scolaires : convention avec la commune de Tourrettes pour charges de fonctionnement

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

20) RH : Modification du tableau des effectifs : 20 A) transformation d'un poste existant 20 B) Avancement de grade

Mme ESCOLANO-LOCARD : on crée combien de postes?

Mme BRAY : on ne crée pas de poste, on transforme un poste existant

Mme ESCOLANO-LOCARD : le premier poste était un remplacement ? Quelle catégorie a actuellement la personne sur ce poste ?

Mme BRAY : catégorie B

Mme ESCOLANO-LOCARD : Peut-on ajouter que le poste permanent est de catégorie B ?

M. ISSAGARRE : oui, ce n'est pas le même coût d'autant que ce poste était détenu par un cadre C!

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE 20 A) MAJORITÉ (1 opposition : M. ISSAGARRE)

VOTE 20 B) UNANIMITÉ

21) RH : régime indemnitaire = RIFSEEP

M. CAMILLA s'absente et ne prend part au vote.

Mme ESCOLANO-LOCARD : a-t-on déjà pu estimer les charges pour 2018 par rapport à 2017?

Mme BRAY : Elles seront à l'identique.

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

22) CDG06 : convention de participation couvrant le risque Santé

M. CAMILLA est présent.

Mme ESCOLANO-LOCARD : Connait-on le nombre d'agents concernés?

Mme BRAY aujourd'hui, une trentaine.

N'ayant nulle autre observation, le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

PROCÈS VERBAL – Séance du Conseil Municipal du 04.12.2017

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219-DE
Reçu le 27/02/2018

23)	Changement d'usage des locaux d'habitation : institution de l'autorisation préalable de changement d'usage et fixation des conditions de l'autorisation préalable et de compensation
24)	Location d'un meublé de tourisme : institution de la procédure d'enregistrement

M. le Maire expose :

Une réunion de travail sur l'encadrement des locations meublées de tourisme et la taxe de séjour s'est déroulée jeudi 30 novembre à Villeneuve-Loubet.

Suite à cette réunion, de nombreuses communes sont amenées à revoir leurs délibérations déjà instaurées, notamment celle sur la procédure de changement d'usage. En effet, les collectivités allègent cette procédure et l'instruction qui en découle afin de ne pas freiner le développement des hébergements sur le territoire et de ne pas alourdir la charge de travail des agents. Un formulaire de demande simplifié et une instruction rapide sont envisagés dans la plupart.

De plus, deux amendements ont été adoptés en commission des finances le 29 novembre.

Le 1^{er} : Les tarifs applicables aux emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures sont modifiés.

Le 2^e : Pour tous les hébergements « non classés », l'amendement prévoit un tarif proportionnel entre 1 et 5% au prix de la nuitée par personne, plafonné.

Une réforme de la taxe de séjour s'annonce et les collectivités seront invitées à délibérer avant le 1^{er} mars 2018 ; les modifications entrant en vigueur au 1^{er} mai 2018.

Je vous propose donc de reporter les 2 délibérations concernant la réglementation sur l'encadrement des locations meublées de tourisme et sur la procédure d'enregistrement au prochain conseil municipal de février 2018 et ainsi sera ajoutée la délibération relative à la taxe de séjour.

DÉLIBÉRATIONS REPORTÉES à février 2018.

25)	Taxe de séjour : convention TIPI (Titre Payable par Internet)
-----	---

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

26)	Demande de classement de la commune en «station de tourisme »
-----	---

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

27)	CASA : transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et de missions hors GEMAPI
-----	---

Les capteurs sous les ponts du Malvan afin de surveiller les crues dépendent ils du GEMAPI ?

M. le Maire : oui.

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

28)	CASA : Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales
-----	--

M. BURGER : dans le transfert des compétences, il y a bien les bassins de rétention et fosses septiques donc les services techniques auront cette charge en moins.

M. le Maire : oui.

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219-DE
Reçu le 27/02/2018

29) CASA : convention de mise à disposition du Point Lecture / exposition « Les Demoiselles aventurières »

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

30) Sports : convention course pédestre « La Corrida de Saint-Paul »

M. VADO: cette manifestation est portée par une jeune fille de la commune.

M. PADELLINI : l'Office de Tourisme est-il impliqué, notamment pour les inscriptions?

M. le Maire : non et la mairie ne prend pas d'inscription non plus mais il y a un site internet pour s'inscrire. D'ailleurs qui parmi les élus s'inscrit ...??

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

31) Culture : convention de partenariat entre l'association BIS et la commune

Mme HARTMANN : je ne suis qu'un membre adhérent de cette association mais puisque vous le demandez, je sors mais je voudrais signaler que je suis également membre du club de foot, tennis, ski, à qui nous donnons des subventions.; et que forcément compte-tenu de la taille de notre commune et de l'implication des élus dans la vie de la commune, nous risquons de nous trouver dans de nombreuses situations similaires et il n'y aura plus personne afin de voter les subventions aux associations ...

Par ailleurs en tant qu'élue, je souhaite apporter des modifications à la convention: art 3, comme suit
« 3-2 *Intervention du personnel communal*

3-2-1 Le personnel communal peut intervenir, en tant que de besoin, pour l'organisation et la réalisation des manifestations prévues pour chacune des biennales, et sous couvert de l'accord de la mairie. »

Lesquelles modifications sont acceptées par le Conseil municipal.

Je passe ma main de secrétaire à Catherine TOBIASSE.

M. BURGER : Quand l'état se désengage, les communes trinquent...c'est bien connu. En effet, devant la baisse de la DGF des collectivités, l'on pense souvent à la baisse du train de vie des communes Dans de nombreuses communes, ces répercussions se mesurent aussi sur le monde associatif, voire même certaines municipalités avouent devoir restreindre les subventions aux associations liées à l'éducation populaire.

Avec l'arrivée de la collectivité unique, je m'interroge aussi sur le devenir des dotations allouées par le département. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est essentiel en cette période difficile de maîtriser les dépenses publiques. L'autruche ne voit que quand elle dresse son cou et il ne va pas sans dire que ce choix tient plus de l'autruche qui met la tête dans le sable que celle qui regarde l'horizon. Ceresole est déjà engagé, d'où un budget serré en 2018! En conclusion, je trouve ce partenariat avec BIS très lourd budgétairement pour la commune!

M.ISSAGARE : En commission, vous avez parlé de 15.000€ et maintenant c'est 30.000€. A cela s'ajoute le coût du personnel, leur mise à disposition va représenter un coût énorme.

M. le Maire : la modification apportée par Mme HARTMANN dit justement le contraire. Il n'y a pas de mise à disposition du personnel dans cette convention, le personnel peut aider mais avec l'accord expresse du Maire et si besoin.

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. BURGER ; 1 opposition : M. ISSAGARRE)

AR PREFECTURE

006-210601282-20180219-CM_20180219-DE
Reçu le 27/02/2018

32)

Finances : DIM n°2

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. BURGER ; 1 opposition : M. ISSAGARRE)

33)

Finances : versement d'une subvention exceptionnelle à l'association BIS

M. ISSAGARRE : Vous parlez de 15.000€ mais quid du coût du personnel ? Par ailleurs, je lis que c'est la commune qui prendra en charge, s'il y a un trou!! Donc je ne peux cautionner un chèque en blanc à une association.

M. le Maire : ce n'est marqué nulle part dans cette convention.

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 abstention : M. BURGER ; 1 opposition : M. ISSAGARRE)

34)

Ecole Élémentaire : engagement financier pour une classe de découverte du 5 Février au 16 Février 2018 à Valberg

Mme ESCOLANO-LOCARD: la commune peut-elle prendre en charge la participation des familles en difficulté ?

M. le Maire : nous étudions bien sûr tous les dossiers de demande d'aide. Pour le moment, nous n'en avons pas.

M. PADELLINI : comme chaque année, je n'ai pas changé d'avis. Mme CHARENSOL : maintenant il y a une participation des parents et de l'association des parents d'élèves.

M. PADELLINI : mes remarques ne concernent pas le coût du séjour mais le manque d'apprentissage que subissent les enfants avec ces séjours.

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE : MAJORITÉ (1 opposition : M. PADELLINI)

35)

CAF : demande de subvention pour l'acquisition d'un module complémentaire pour le « portail famille »

N'ayant nulle observation le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

36)

Conventions de stages

A) STAGE : MASTER 2 DE RESSOURCES HUMAINES

B) STAGE : EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS AU SEIN DE LA STRUCTURE LE MAS DES P'TITS LOUPS

A/ M. BURGER : 150€, ce n'est pas beaucoup!

N'ayant nulle autre observation le Maire soumet au vote.

VOTE 36 B) UNANIMITÉ

VOTE 36 A) UNANIMITÉ

M PADELLINI souhaite prendre la parole. Depuis deux années lors des cérémonies du 11 novembre il est heureux d'entendre les enfants chanter la Marseillaise. Et il veut les féliciter publiquement et remercier les enseignants qui leur ont appris et les ont accompagnés.

M le Maire avant de clôturer la séance tient à annoncer que notre jeune Céline VOISIN a mis au monde une ravissante Charlotte qui se porte à merveille

Fin de séance 20h45

Prochain Conseil municipal : Février 2018